

Check-list pour la pose des équipements de mesure basse tension



Formalités administratives :

- Assurez-vous que votre intervention ne nécessite pas l'envoi d'une demande de raccordement et qu'un schéma de numérotage n'est pas nécessaire.
- Veillez à ce que l'AI ait été envoyé préalablement et à ce que l'IAT soit transmis dans le délai minimum de 5 jours ouvrés à SIG.



Accessibilité :

- Assurez-vous que les accès au c/s d'abonné et à l'équipement de mesure soient garantis au personnel SIG à la date d'intervention souhaitée.



Equipements de mesure (appareils de mesure, de commande et installation de communication) :

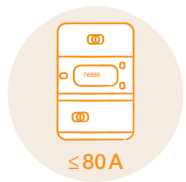
- Centralisez les équipements de mesure au même endroit (local électrique) et veillez à ce que cet endroit soit exempt de poussière, éclairé et protégé des contraintes mécaniques, des secousses et des températures extrêmes.
- Respectez les dimensions des panneaux normalisés prévus pour les équipements de mesure.
- Veuillez contrôler que les panneaux normalisés des équipements de mesure sont clairement et durablement désignés et correctement affectés (appartement, bureau, commerce).
- Soyez attentifs à ce que les conducteurs souples, utilisés pour le câblage des panneaux normalisés, soient pourvus d'embouts d'au moins 20 mm de longueur et l'extrémité protégée de tout contact fortuit (IP2XC).





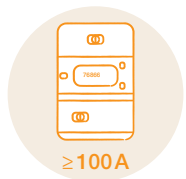
Equipements de mesure (appareils de mesure, de commande et installation de communication) :

- Veuillez respecter la hauteur de montage des panneaux normalisés ainsi que la distance de 190 mm selon le dessin des PDIE suisses A 7.56 (porte au-devant de panneaux normalisés).
- Nous vous rendons attentifs que les portes des niches, des armoires extérieures et des armoires de protection doivent être équipées de fermetures manœuvrables à l'aide d'un outil ou d'une serrure à double cylindre.
- Assurez-vous que les lignes d'abonné soient raccordées aux deux extrémités.



Spécificités pour compteurs directs :

- Vérifiez la continuité des conducteurs pilotes 0 et 1 entre les panneaux normalisés du récepteur de télécommande et des compteurs électriques.
- Contrôlez que la section des conducteurs au compteur soit inférieure ou égale à 25 mm².



Spécificités pour compteurs indirects :

- Veillez à ce que les lignes de mesure soient dépourvues de bornes supplémentaires et leur longueur inférieure ou égale à 15 m.
- Prévoyez un endroit pour l'emplacement des bornes d'essai en-dessous du panneau normalisé du compteur indirect concerné.
- Assurez-vous que les TI soient disposés de manière à ce que la plaquette signalétique soit facilement lisible (sans déclencher l'installation) et qu'ils puissent être remplacés sans démontage d'autres parties de l'installation électrique.
- Respectez le schéma de câblage A 7.9.9 des dispositions particulières SIG.
- Veuillez respecter les hauteurs des emplacements de montage des TI ainsi que des bornes d'essai.

